

Table des matières

1	Les élus du Grand Paris vont-ils assouplir l'interdiction des véhicules polluants ?	1
2	En Ile-de-France, les plans de prévention des sites industriels sont bouclés.....	4
3	Actus franciliennes	5
4	Comment le « droit à l'erreur » s'appliquera dans les Urssaf	6
5	Gérald Darmanin : « Nous voulons décrisper les relations entre contribuables et administration ».....	7
6	Le mouvement des «gilets jaunes» risque de peser sur la croissance en 2018 et 2019..	8
7	Recrutement, fidélisation, productivité: l'immobilier, bien plus qu'une question de coût pour les entreprises.....	10
8	Ambulanciers, agriculteurs, BTP... Le spectre de la contagion des Gilets jaunes	12
9	LE FIGARO // Transport routier : CGT et FO appellent à la grève à partir de dimanche soir 12	
10	Assurance-chômage : comment le Medef veut économiser au moins 1 milliard par an .	13
11	Roux de Bézieux et les Gilets jaunes : «Je propose un moratoire sur les augmentations de taxes»	14
12	Hausse des salaires : "Les entreprises feront ce qu'elles pourront", dit le Medef	16
13	Taxe carbone: Macron tente le repli stratégique.....	17
14	Eric Woerth : « Ce n'est pas comme cela que le gouvernement va éteindre la colère des gilets jaunes »	19
15	Taxe Gafa: accord entre Paris et Berlin mais le texte est reporté à 2019	20
16	Transport : accord au forceps à Bruxelles sur les conditions de travail des chauffeurs routiers.....	22

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 05/12/2018

1 Les élus du Grand Paris vont-ils assouplir l'interdiction des véhicules polluants ?

Les élus de la Métropole du Grand Paris ont voté l'interdiction des véhicules les plus polluants dans le périmètre de l'A86 dès juillet 2019. Le contexte social ne les fait pas reculer, même si certains recommandent davantage d'aides ou un calendrier moins serré.

Plus aucun véhicule très polluant admis à rouler à l'intérieur de l'anneau de l'autoroute A86. La décision [a été votée](#) le 12 novembre par la Métropole du Grand Paris pour réduire la pollution en Ile-de-France. Avec un calendrier serré, prévoyant une application en juillet 2019.

Des milliers d'automobilistes devront donc renoncer à leur véhicule — essence et diesel d'avant 1997, ou diesel immatriculé avant le 31 décembre 2000. Et le remplacer, pour une grande partie d'entre eux.

Une dépense pas franchement bienvenue pour de nombreux foyers... En pleine révolte des Gilets jaunes, et alors que le gouvernement a finalement annoncé ce mardi [un moratoire](#) sur la hausse des taxes sur les carburants et les prix de l'énergie, les élus du Grand Paris qui ont voté pour cette mesure ne regrettent pas leur décision. « C'est un vrai enjeu de santé publique », souligne la maire PCF de Malakoff qui rappelle que « 7000 personnes meurent de la pollution chaque année en Ile-de-France. »

Tous souhaitent des aides supplémentaires pour aider les plus modestes à changer de véhicule et pour cela en appellent à l'Etat.

Certains estiment qu'il faudra sans doute revoir un peu le calendrier afin de s'adapter au renouvellement du parc automobile.

DANIEL GUIRAUD (PS) : «ON NE PEUT PAS RENONCER À LUTTER CONTRE LA POLLUTION»

Daniel Guiraud est maire (PS) des Lilas et vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de l'environnement.

Le mouvement des Gilets jaunes modifie-t-il votre opinion sur la mise en place de la Zone à faible émission (ZFE) ?

Daniel Guiraud. Non, ça me renforce dans ma conviction qu'il faut mener de front le combat écologique et celui de l'équité sociale. A la Métropole du Grand Paris, nous avons toujours dit qu'il ne fallait pas faire de l'écologie punitive au détriment par exemple des petits artisans qui ne peuvent pas s'adapter. Il faut que ce soit fait symétriquement.

Comment ?

Cela coûte cher de changer de véhicule. L'Etat, la région, certaines communes ont mis en place différentes aides. La métropole aussi, avec l'aide à l'achat d'un véhicule 100 % électrique. Mais il y a toujours un reste à charge. Il doit être supprimé pour les plus modestes.

Sur qui ce coup de pouce pourrait-il reposer ?

Nous avons trouvé Nicolas Hulot très attentif à cette question. On a demandé un entretien avec François de Rugy sur ce sujet. Bien avant les Gilets jaunes, cela ne nous a pas échappé que la mise en place de la ZFE se heurterait à une forte résistance de ceux qui n'ont pas les moyens.

Si l'Etat pouvait discuter avec les banques et trouver un système de prêt à taux zéro de longue durée pour ce reste à charge, ce serait une avancée.

Il n'est donc pas question de différer cette mesure...

A l'intérieur de l'A86, toutes les études convergent : on a de gros impacts sanitaires notamment sur les enfants, les nourrissons, les femmes enceintes. On ne peut pas renoncer à lutter contre la pollution. La ZFE, c'est une mesure indispensable. En revanche, augmenter la taxe sur les carburants, c'est la pire façon de procéder.

C'est-à-dire ?

Ça devient punitif. Quand on s'éloigne de Paris, des transports, les budgets explosent. Il ne fallait pas prendre cette mesure, c'est insensé.

JACQUELINE BELHOMME (PCF) : «À L'ETAT D'AIDER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ À CHANGER DE VÉHICULE»

Dans les Hauts-de-Seine, la maire (PCF) de Malakoff Jacqueline Belhomme a voté l'interdiction des véhicules polluants à partir de juillet 2019 à l'intérieur de l'autoroute A86.

Un certain nombre de Franciliens vont devoir engager des frais pour changer de véhicule. A la lumière du contexte social, regrettez-vous votre vote ?

JACQUELINE BELHOMME. Non. Plus de 50 000 personnes meurent chaque année de la pollution, 7 000 en Île-de-France. C'est un vrai enjeu de santé publique. Par cette décision de raison, les élus locaux ont pris leurs responsabilités. A l'Etat, maintenant, de prendre les siennes et de faire en sorte qu'on accompagne le mieux possible les populations en difficulté pour changer de véhicule.

Qu'attendez-vous de l'Etat exactement ?

Qu'il fasse pression sur les constructeurs pour qu'ils arrêtent de construire des voitures polluantes. Ça, les maires ne peuvent pas le faire. On pourrait aussi imaginer la création d'un guichet unique où chacun pourrait retrouver les aides à sa disposition. Les gens ne les connaissent même pas.

Est-ce bien réaliste de viser le 1er juillet ?

Le calendrier est très serré, c'est sûr. Mais le plus tôt sera le mieux. Si on reporte, on n'y arrivera jamais... Néanmoins, si j'estime que les conditions ne sont pas réunies, et que les gens sont encore trop dans la difficulté, on reverra la date de l'arrêté (*NDLR : d'application de l'interdiction sur la commune*).

MICHEL GERCHINOVITZ (PS) : «IL FAUT TENIR COMPTE DES PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LES GILETS JAUNES»

Interdire la circulation des vieux diesels, la ville d'Alfortville qui se situe en plein périmètre, avait validé l'idée sans hésiter. Tout en rappelant que le dispositif ne fonctionnerait efficacement que si toutes les communes appliquaient l'interdiction. Mais en pleine crise des Gilets jaunes, le maire PS Michel Gerchinovitz juge nécessaire d'« y être attentif ».

«Le sujet a évolué. Il faut tenir compte des problématiques soulevées par les Gilets jaunes, des difficultés vécues », prévient-il. Sans aller jusqu'à demander un moratoire, il suggère de « revenir peut-être autour de la table pour échanger entre élus. Car l'arrêté ne pourra pas être pris s'il n'y a pas des mesures d'accompagnement plus significatives prises par l'Etat.»

D'autant qu'à ses yeux, les annonces du jour du gouvernement ne sont pas suffisantes. « On nous parle de gel, mais après, il peut y avoir le dégel, persifle Michel Gerchinovitz. C'est un ajournement sine die qu'il faut. »

ROBIN REDA (LR) : «IL VA FALLOIR DESSERRER L'ÉTAU»

Robin Reda (LR) a voté en faveur du calendrier proposé par le Grand Paris. Et s'en dit « satisfait » en tant que président de la commission Développement durable et environnement de la métropole, car il a « infléchi la position de la ville de Paris qui voulait tordre le bras à la petite couronne ».

« Elle souhaitait interdire les niveaux Crit'Air 4 et 5 en 2019 et le niveau 3 en 2020, soit plusieurs millions de véhicules en deux ans », indique l'ancien maire de Juvisy-sur-Orge, élu député l'année dernière.

« J'ai obtenu d'envoyer un signal en 2019 en interdisant que le niveau 5. Cela ne concerne que les très vieux véhicules, donc pas énormément de personnes. »

« En revanche, je pense que l'on doit desserrer l'étau pour la seconde partie du calendrier, poursuit l'écu. La vraie mesure impactante sera de mettre en place des péages urbains. En attendant, les contrôles des vignettes sont très aléatoires. Cela ne sert à rien d'embêter les gens pour des mesures symboliques. Il faut se laisser le temps de mettre en place un calendrier crédible pour renouveler le parc automobile. »

LES ECHOS – 05/12/2018

2 En Ile-de-France, les plans de prévention des sites industriels sont bouclés

Depuis le printemps dernier, l'intégralité des 27 PPRT franciliens a été adoptée. Quelque 60 millions d'euros pourraient être mobilisés pour éviter de nouvelles catastrophes du type d'AZF.

Dix-sept ans après l'accident d'AZF, la sécurisation des abords des sites industriels risqués franchit une étape en Ile-de-France. Etat, entreprises et collectivités viennent de boucler en avril le processus d'approbation des 27 plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le processus, lancé depuis 2010, touche 37 établissements franciliens dits « Seveso seuil haut », c'est-à-dire présentant une quantité plus élevée de matière dangereuse, autour desquels il convient de maîtriser l'urbanisation. Entre autres sites, ceux de la Raffinerie du Midi à Coignières dans les Yvelines, de CIM-Antargaz à Grigny ou CCMP à Nanterre.

Désindustrialisée, l'Ile-de-France n'est que faiblement exposée aux risques d'accidents industriels comparée à la Vallée de la Chimie ou à l'étang de Berre, où les dossiers sont complexes et les volumes d'expropriations conséquents. Il y a, par exemple, 88 PPRT dans la seule Vallée de la Chimie. La moitié des travaux et de l'enveloppe prévue pour ces 27 PPRT franciliens (60 millions) a déjà été engagée : l'Etat a mis sur la table 10 millions d'euros, les collectivités locales 4 millions et les industriels 13 millions d'euros.

Sécuriser à la source

En fonction de la gravité de la situation, l'Etat peut puiser dans tout un arsenal de mesures : il peut exiger un renforcement de la sécurité « à la source », exproprier les riverains, leur permettre de partir moyennant contreparties (le délaissement) ou les aider à sécuriser leurs habitations grâce à un crédit d'impôt.

Selon un bilan réalisé fin novembre par la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie), 7 PPRT ont donné lieu à des expropriations, 15 déboucheront sur des délaissements et 10 prévoient des mesures de renforcement du bâti concernant 70 logements. Le coût et l'[avancement](#) des projets sont à géométrie variable. A Montereau, les sphères de l'usine Butagaz ont été démolies et le PPRT touche à sa fin. A Grandpuits, où se trouvent deux installations Total et Borealis, le plan, lui aussi très avancé, aura coûté 4 millions d'euros.

Affaire complexe à Grigny

L'affaire est plus complexe à Grigny et Ris-Orangis, où le PPRT lié à la présence du dépôt d'hydrocarbures de CIM et du site de stockage de gaz liquéfié d'Antargaz vire au casse-tête. Aucune habitation n'est concernée mais trois entreprises voisines des deux sites sont priées de faire leurs bagages. D'autant que l'opération leur coûtera cher : les textes prévoient un financement tripartite, or, ici, le montant de l'expropriation est évalué à... 30 millions d'euros ! Des alternatives sont recherchées et la convention financière n'a pas été signée.

« Il faut faire beaucoup de concertation et de pédagogie pour ne pas générer d'anxiété disproportionnée par rapport au risque », explique Cédric Herment, le chef du service prévention des risques et des nuisances à la DRIEE. « Revenir sur des situations passées est toujours difficile. C'est la raison pour laquelle le changement d'activité, les extensions et les nouvelles installations sont soumises

à autorisation. » Dans les nouvelles installations, les servitudes urbaines sont prévues en amont, ce qui devrait, a priori, exclure tout PPRT.

La DRIEE exerce également une activité de contrôle et d'inspection sur plus d'un millier d'établissements classés pour la protection de l'environnement. L'an passé, 90 accidents industriels sont survenus. En février, l'incendie survenu dans l'usine de traitement des eaux de Saint-Germain-en-Laye avait mobilisé une centaine de pompiers.

À noter

La région compte 94 installations exerçant des activités industrielles dangereuses : 37 sont dites « Seveso Seuil haut » et 57 « Seveso Seuil Bas ».

Laurence Albert

LES ECHOS – 04/12/2018

3 Actus franciliennes

75 PARIS
REMISE DES PRIX DE L'INNOVATION 2018

Mardi 11 décembre, à partir de 17h, la ville de Paris récompense cinq jeunes entreprises franciliennes pour leurs innovations dans les domaines suivants : énergie et mobilité, E-santé, urbains mobiles et connectés, expérience client, Moonshot 2040 (recherche, associations et ONG). Cette 17ème édition aura lieu dans les locaux de la Cité de la Mode et du Design. Plus d'informations sur : grandsprixinnovation.paris

78 YVELINES
AIDE À LA GESTION RH DANS LES TPE - PME

Le Groupement Employeurs Yvelines Val-d'Oise (GEYVO), membre d'Initiative Seine Yvelines, et Yvelines Actives proposent des conseils gratuits en matière de recrutement, formation, gestion des salariés. Pour les TPE de moins de 20 salariés : contact@geyvo.fr 01 30 75 63 65. Pour les PME de 20 à 50 salariés, fabienne.gendrin@yvelinesactives.fr 01 39 07 87 74.

91 ESSONNE
STARTUP FOR KIDS / APPEL À CANDIDATURES

Les inscriptions à l'appel à candidatures du salon Startup

for kids sont ouvertes jusqu'au 7 janvier. Un jury de professionnels sélectionnera quarante projets innovants : ateliers interactifs d'une durée de 20 ou 50 mn, adaptés à un public jeune et familial, innovant du point de vue pédagogique, industriel et R&D. Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2DR0LH9>

92 HAUTS-DE-SEINE
SERVICES ET CONSEILS À L'EXPORT / CONFÉRENCE

Jeudi 6 décembre, à 9h30, en collaboration avec la Banque publique d'investissement (BPI), les douanes et la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la préfecture des Hauts-de-Seine tient une conférence pour les entreprises ayant des projets de développement à l'export. La réunion aura lieu dans les locaux de la préfecture, à Nanterre. Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2DZnqBp>

93 SEINE-SAINT-DENIS
RÉUNION DES ENTREPRISES PLAINE COMMUNE / JO 2024

Mardi 11 décembre, de 9h à 17h, le Pôle Systematic Paris-Region, Plaine Commune, Solideo et Mov'eo organisent une journée dédiée aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Elle s'adresse aux entreprises

franciliennes proposant des solutions et des technologies innovantes. Elle aura lieu au Stade de France. Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2DSWNh9>

94 VAL-DE-MARNE
TESTER ET VALIDER LE PROJET / ATELIER

Lundi 10 décembre, de 13h45 à 16h00, la Cité des métiers du Val-de-Marne tient un atelier gratuit de sa couveuse d'entreprise pour tester et valider un projet de création d'activité. Destiné aux projets d'entreprise formalisés et réalistes, il présentera en détail le dispositif « couveuse d'entreprises ». Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2DSJoG7>

95 VAL-D'OISE
ENJEUX JURIDIQUES DU NUMÉRIQUE / TABLE RONDE

Jeudi 13 décembre, à 19h, les rencontres du Numeric Lab#3 consacrent une table ronde à plusieurs sujets : l'identité numérique, la protection des données et les services juridiques en ligne. Organisée par le Centre des Arts de la ville d'Enghien-les-Bains et Plaine Vallée, cette réunion aura lieu dans les locaux du Centre des Arts. L'inscription est gratuite mais obligatoire. Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2DSJSRg>

4 Comment le « droit à l'erreur » s'appliquera dans les Urssaf

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé ce lundi la nomination de 22 médiateurs régionaux pour éviter les contentieux entre l'Urssaf et les entreprises.

« Un Etat au service d'une société de confiance. » C'est le nom que le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a choisi pour baptiser sa loi votée en août. S'il est une administration qui n'inspire pas toujours confiance aux chefs d'entreprise, c'est bien l'Urssaf. C'est une des raisons pour lesquelles cette administration est une des premières à mettre en application les principes votés dans ce texte également appelé [« droit à l'erreur »](#).

Le ministre a réuni à cet effet ce lundi à Paris les directeurs des Urssaf pour leur présenter un plan en six points. A commencer par la généralisation des médiateurs dans 22 régions. N'importe quelle entreprise en conflit avec les Urssaf pourra saisir un des 22 médiateurs officiellement nommés au 1^{er} janvier.

La médiation, qui permet d'éviter des contentieux judiciaires, a déjà été expérimentée en Ile-de-France, en Bretagne et en Champagne-Ardennes. En 2017, 385 dossiers ont été étudiés, dont 89 % ont eu une issue favorable. « *Les médiateurs s'engagent à répondre sous huit jours et à proposer une solution sous un mois* », précise Gérard Darmanin.

Fréquence des contrôles

L'Etat s'engage par ailleurs dans deux régions pilotes, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France, à limiter la fréquence des contrôles. Dans une entreprise, le contrôle ne pourra pas excéder neuf mois sur une période de trois ans. Dans ces deux régions, 820.000 entreprises sont potentiellement concernées. Et selon les chiffres de Bercy, plus de 5.000 entreprises avaient subi des contrôles de plus de neuf mois. Le travail dissimulé, qui relève du pénal, est toutefois exclu de ce dispositif.

[Le droit à l'erreur](#) va aussi s'appliquer aux pénalités. En cas d'erreur détectée par l'administration mais commise de bonne foi sur le paiement des cotisations à l'Urssaf, 5 % de pénalités étaient jusqu'à présent réclamés. Ce ne sera plus le cas. L'entreprise aura trente jours pour régulariser sa situation. La pénalité sera appliquée au-delà de ce délai.

Rectifier sa déclaration

Au niveau des déclarations, l'Urssaf sera aussi plus tolérante. En cas d'erreur, l'entreprise recevra un courrier lui demandant de rectifier. Elle aura trente jours pour corriger. Ce dispositif va être expérimenté en 2019 dans plusieurs régions, dont PACA.

Enfin, toute entreprise pourra demander un contrôle à blanc aux Urssaf afin d'obtenir un rescrit. « *Beaucoup d'entreprises nous disent qu'elles ont besoin d'être conseillées par l'administration. L'idée, c'est que l'inspecteur des Urssaf vienne dans l'entreprise dans une position très différente de celle d'aujourd'hui* », indique le ministre.

Les erreurs les plus communément admises seront publiées et anonymisées pour permettre aux autres entreprises de ne pas tomber dans les mêmes travers. Les directeurs des Urssaf seront convoqués tous les deux mois à Bercy pour rendre compte de l'application de ces six mesures.

Ingrid Feuerstein et Marie Bellan

5 Gérald Darmanin : « Nous voulons décriper les relations entre contribuables et administration »



INTERVIEW - Le ministre de l'Action et des Comptes publics a réuni ce lundi les représentants des Urssaf pour déployer le « droit à l'erreur » dans cette administration.

Quatre mois après le vote de [la loi pour « un Etat au service d'une société de confiance »](#), le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, explique comment le « droit à l'erreur » va s'appliquer concrètement dans le quotidien des agents et des contribuables. Concernant [le mouvement des « gilets jaunes »](#), le ministre y voit une « *crise d'identité* » et dit « *partager le sentiment qu'il y a trop d'impôts en France* ».

D'autres ministres avant vous ont promis une simplification administrative. Pourquoi, cette fois, cela marcherait-il ?

La loi pour « un Etat au service d'une société de confiance » (Essoc) n'est pas un « choc de simplification ». D'ailleurs, ce n'est pas le nom que nous lui avons donné. C'est un état d'esprit reposant sur l'idée que la bonne foi est acquise et que la mauvaise foi est à prouver. Cela représente un changement profond des mentalités dans notre administration. Et j'ai à cœur de m'assurer que cette révolution culturelle sera bien mise en oeuvre sur le terrain.

Comment s'assurer que ce « droit à l'erreur » devienne bien une réalité ?

Je crois au « service après vote ». Il faut être très concret. Pour commencer, il fallait déjà publier tous les décrets de la loi Essoc. Ce sera chose faite au 1^{er} janvier. Maintenant, il faut mettre une amicale pression sur tout le monde pour que la loi soit suivie d'effets. Nous allons être aidés par les parlementaires réunis dans un Conseil de la réforme, instauré dans le cadre de la loi, dont la mission sera justement de suivre l'application de cette loi.

Où en est la consultation sur la « relation de confiance » proposée par l'administration fiscale ?

Elle se termine ! Je viens d'adresser un courrier à toutes les entreprises du CAC 40 et aux entreprises de taille intermédiaire pour leur faire part de nos propositions. Notre projet va déjà très loin mais il est encore soumis à concertation. L'idée est d'accompagner les entreprises [dans une démarche de conseil plutôt que de contrôle](#) .

Pour cela, nous sommes prêts à y consacrer des moyens en créant des équipes dédiées. Et nous souhaitons ouvrir un guichet de [régularisation](#) pour les entreprises, sur le modèle de ce qui avait été mis en place pour les particuliers. Les pénalités seraient moins lourdes pour les sociétés qui régularisent elles-mêmes une situation frauduleuse, dont elles peuvent avoir hérité à l'occasion du rachat d'une autre entreprise par exemple.

Les effectifs à Bercy sont-ils suffisants pour assumer cette nouvelle mission ?

On peut faire de la conformité fiscale a posteriori par le contrôle, ou a priori par le conseil. Au final c'est la même mission, il peut donc y avoir des redéploiements. Par ailleurs, grâce à l'intelligence artificielle, à l'exploitation des données, et à un meilleur ciblage des investigations, on peut faire des progrès rapides dans l'efficacité des contrôles, et ce n'est qu'un début. Aujourd'hui, 25 % des contrôles débouchent sur des redressements nuls ou très faibles et nous ne savons même pas ce qui, au final, est recouvré. C'est un gâchis pour tout le monde ! Avec les réformes que nous avons engagées, nous pourrions allouer les agents de manière plus efficace.

La défiance vient-elle parfois des entreprises ?

C'est vrai que lorsque l'administration a ouvert l'expérimentation de la relation de confiance en 2013, elles ne se sont pas précipitées. [Les mentalités restent souvent dans le « vivons heureux, vivons caché »](#). Mais à nous de faire le premier pas et de convaincre les entreprises qu'elles ont plus à gagner à la transparence avec le fisc. Nous voulons décriper les relations entre les contribuables et l'administration. Je reconnais que la tâche est grande parce que la crispation est forte. Ce qui a changé, c'est que le gouvernement actuel voit dans les entreprises des créateurs de richesses, pas des fraudeurs en puissance. Nous avons multiplié les mains tendues car la confiance doit se construire dans la durée, et j'espère que les entreprises joueront le jeu.

Le mouvement des « gilets jaunes » intervient paradoxalement au moment où les baisses de taxes se concrétisent pour les ménages (taxe d'habitation, cotisations sociales). Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Je tiens avant toute chose à condamner les violences et les attaques intolérables auxquelles nos forces de l'ordre ont eu à faire face ces derniers jours à Paris et en régions. Nous ne confondons pas ces actes inqualifiables avec une partie du mouvement des « gilets jaunes » qui exprime sans violence une colère sincère.

Après, il est difficile de tirer des conclusions de ce mouvement dont les revendications sont très disparates. Je pense que nous sommes face à une crise d'identité. Parmi les ressorts de la colère, il y a forcément le sentiment, et je le partage, qu'il y a trop d'impôts en France. Nous gérons cet héritage. Je me sens un peu comme un démineur sur ce sujet. Il faut bien voir que nous sommes le premier gouvernement à baisser sensiblement les prélèvements obligatoires, pour les entreprises comme pour les ménages, avec aucune dépense publique supplémentaire. Nous avons engagé la suppression d'un impôt, la taxe d'habitation, c'est une première depuis les années 1970. Il y a bien une augmentation de pouvoir d'achat. Qu'elle ne soit pas à la hauteur des années de ras-le-bol fiscal, je le constate, mais nous prenons le bon chemin.

Les Français ne s'en rendent pas compte alors ?

Nous devons aller encore plus loin. Et pour ce faire, il faut accélérer encore la baisse de la dépense publique. Mais regardez l'an dernier combien j'ai été critiqué en faisant baisser les contrats aidés et en réduisant les aides au logement. C'est toute la contradiction des Français : on veut moins d'impôts, donc moins de recettes, mais plus de services publics, donc plus de dépenses.

Ingrid Feuerstein et Marie Bellan

LE FIGARO – 05/12/2018

6 Le mouvement des «gilets jaunes» risque de peser sur la croissance en 2018 et 2019

Les blocages vont avoir un impact sur l'activité du dernier trimestre de l'année et, par entraînement, sur celle du prochain.

Éviter un quatrième week-end consécutif de chaos. Pour convaincre les «gilets jaunes» de sa bonne volonté, [Édouard Philippe a dégainé mardi deux mesures symboliques: la suspension pour six mois de la hausse de la fiscalité sur le carburant et le gel «pendant l'hiver» des tarifs du gaz et de l'électricité.](#) Les acteurs économiques, commerçants en tête, espèrent qu'elles suffiront à lever les barrages qui, partout en France, [font mal au portefeuille depuis le 17 novembre.](#)

L'impact des trois week-ends de trouble sur l'activité est «sévère et continu», a dénoncé lundi le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. [À trois semaines de Noël](#), le chiffre d'affaires du commerce de détail a fléchi de 20 % à 40 %, tandis que la perte serait comprise entre 15 % et 25 % pour les grandes surfaces alimentaires. Des effets de substitution entre magasins physiques et commerce en ligne commencent à s'observer. Le secteur de l'hôtellerie-restauration accuse également le choc. La perte d'activité peut atteindre jusqu'à 50 % à Paris, selon les chiffres du Groupement national des chaînes hôtelières (GNC).

Pour les entreprises concernées, le choc est rude, et les plus fragiles peineront à se relever. Au-delà, l'activité du pays n'est toutefois pas bloquée. L'impact de cette crise sur la croissance économique, via la baisse de production, semble donc pour l'instant mesuré. «En mai 1968, le PIB avait baissé au deuxième trimestre au rythme annualisé de 5 %, puis rebondi au quatrième au rythme de 8 % l'an. Mais la production était restée à l'arrêt pendant un mois, on en est loin. En 1995, au dernier trimestre, le PIB avait stagné avant de rebondir début 2016», rappelle Michel Didier, le président de Rexecode, un institut de conjoncture plutôt libéral.

L'activité économique du pays n'est pas pour autant étanche à ce mouvement. Elle pourrait trébucher via une courroie de transmission beaucoup plus inflammable que la production: la confiance des ménages. En début d'année, la croissance avait déjà stoppé net en raison du calendrier des mesures fiscales. Inquiets des choix du gouvernement, les Français avaient brutalement réduit leur consommation.

Climat de défiance

L'essentiel des mesures favorables aux ménages, dont la deuxième partie de suppression des cotisations sociales et la diminution de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers, était concentré en octobre et novembre. Dans ces conditions, tous les économistes tablaient sur un mouvement de balancier au dernier trimestre. Après le flottement du début d'année, la nette hausse du pouvoir d'achat, provoquée par les mesures gouvernementales (à hauteur de 7 milliards d'euros après octobre), mais aussi la baisse de 20 dollars du prix du baril de pétrole depuis deux mois, devait relancer la consommation.

Cette équation limpide pourrait toutefois être troublée par une inconnue immaîtrisable: la défiance. Les dernières enquêtes mesurant le ressenti des Français quant à l'évolution de leurs niveaux de vie sont en effet très mauvaises. L'indicateur de confiance des ménages de l'Insee est revenu en novembre à son niveau le plus bas depuis février 2015, avant même les deux derniers week-ends de violence. «Une telle déconnexion entre la macro et le ressenti n'a pas été observée depuis des années, relève Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. Nous pensions qu'au dernier trimestre les ménages répartiraient également leurs revenus entre consommation et épargne. Dans ce climat de défiance, ils pourraient favoriser davantage l'épargne.»

Du côté de l'Insee, qui ajustera ses prévisions dans quinze jours, les indicateurs de confiance sont également scrutés de très près. «Nous tablions sur une croissance de 0,5 % de la consommation au dernier trimestre, rappelle Julien Pouget, le responsable du département conjoncture de l'institution. Depuis, la dernière enquête sur la confiance des ménages de novembre a fait apparaître une baisse marquée dans les intentions d'achat. Les ménages pourraient reporter des dépenses en biens et renoncer à certaines dépenses en services.»

Ces choix auront un impact sur l'activité du dernier trimestre et au final l'acquis de croissance pour 2019. Cet indicateur important mesure ce que serait la croissance annuelle si la production se stabilisait à son dernier niveau connu. D'où l'importance de la croissance au quatrième trimestre qui, en cas de tassement important, serait un frein sérieux pour entamer 2019.

[«Gilets jaunes» : les annulations en série menacent le tourisme](#)

[Les embauches de Noël sont revues à la baisse](#)

[Un retard difficile à rattraper pour les distributeurs](#)

[Anne de Guigné](#)

ENTREPRISES

L'OPINION – 05/12/2018

7 Recrutement, fidélisation, productivité: l'immobilier, bien plus qu'une question de coût pour les entreprises

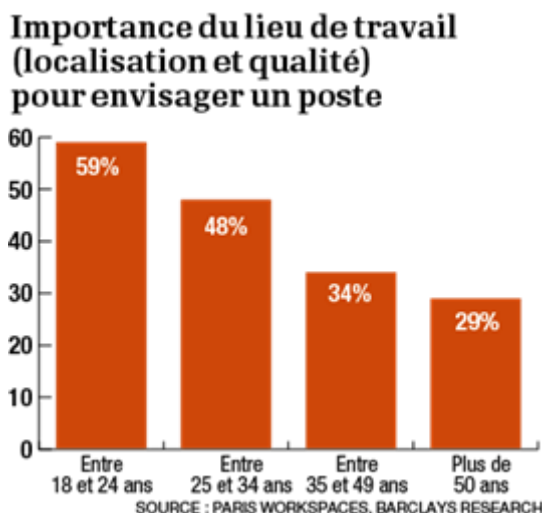
Les entreprises sont de plus en plus regardantes sur la desserte de leurs bureaux et sur leur aménagement, notamment en Ile-de-France

Le salon de l'immobilier d'entreprise (**SIMI**) ouvre ses portes mercredi à Paris. Le désir de centralité, le *flex office* (absence de bureau attitré sur le lieu de travail), les bureaux « comme à la maison » et la mixité des usages sont devenus des tendances de fond.

L'arrivée d'une nouvelle génération de [jeunes diplômés](#) donne son importance à l'immobilier d'entreprise. Ce secteur en pleine mutation se réunit mercredi à Paris à l'occasion de son salon annuel, le SIMI.

« Depuis quelques années, les critères de recherche et de motivation des utilisateurs ont profondément changé, remarque Ludovic Delaisse, directeur du département bureaux, industriel et pôle développement de Cushman & Wakefield. Ils ont longtemps été dictés par des choix économiques qui ont conduit certaines entreprises à partir en première ou deuxième couronne ou à réduire leurs surfaces en passant à l'open space ».

Ces critères perdent désormais du poids face à une problématique de ressources humaines : comment [garder et attirer les talents](#) ? Les nouveaux arrivants sur le marché du travail sont en effet plus exigeants. Du coup, « les entreprises devront de plus en plus envisager l'équilibre entre les coûts d'immobilier et de ressources humaines », notent les analystes de Barclays.



Le premier facteur incontournable est la centralité et la qualité de la desserte en transports en commun. « On revient aux fondamentaux, en particulier le fameux "localisation, localisation, localisation" »,

constate Marielle Seegmuller, directrice des opérations de [Covivio \(ex-Foncière des régions\)](#). Au diable le quartier sans âme où tout est fermé le soir ! L'emplacement du bureau, outre qu'il doit permettre de recevoir clients et fournisseurs, doit aussi accueillir des logements et une vie sociale locale.

Moins de trajet. En Ile-de-France, Paris représente 42 % de la demande placée de bureaux enregistrée à fin novembre, souligne Eric Siesse, directeur général adjoint de BNP Paribas real estate transaction France. « Presque toutes les sociétés recherchent au même endroit, à savoir [Paris et surtout le quartier central des affaires](#) », constate Ludovic Delaisse, qui parle de marché à deux vitesses. « Les mesures d'accompagnement sont, à Paris intra-muros, deux à trois fois inférieures à celles observées en première couronne. Je n'ai jamais vu un tel écart en vingt ans ».

La desserte aussi a un prix. Selon Cushman & Wakefield, si un immeuble de bureaux dispose d'au moins deux options de transport public, les loyers grimpent en moyenne de 20 %. Certaines entreprises optent donc pour de grandes surfaces à l'extérieur de Paris et louent, en complément, des espaces plus réduits dans Paris.



Les entreprises ont tout intérêt à offrir cette centralité et cette desserte à leurs salariés, même si c'est plus cher. Une étude de Barclays montre que les employés les plus fidèles sont ceux qui ont le moins de temps de trajet : 48 % des employés qui mettent moins de vingt minutes pour aller au bureau prévoient de rester plus de cinq ans dans leur entreprise, contre seulement 37 % de ceux qui ont plus d'une heure de trajet. « Comme pour un centre commercial et sa zone de chalandise, lorsqu'une entreprise s'installe quelque part, elle ne peut attirer qu'un nombre limité de travailleurs, ceux qui ont moins d'une heure de trajet », insistent les analystes de Barclays.

Il y a aussi un impact sur la [productivité](#). Les employés qui mettent plus de quarante minutes pour aller au bureau travaillent en moyenne 8 heures et 20 minutes par jour en moyenne, contre 8 heures et 36 minutes pour ceux qui ont un trajet plus court. Ces 16 minutes de différence peuvent sembler négligeables, mais à l'année elles aboutissent à huit jours de travail perdus !

Il y a aussi la fatigue due au trajet (depuis le domicile mais également les déplacements commerciaux ou vers les autres sites du groupe), l'absentéisme, les coûts de transport (taxis, cartes Navigo, coût d'exploitation des véhicules de fonction...). En 2012, Roland Berger avait calculé qu'une entreprise quittant La Défense pour la première couronne nord réalisait une économie faciale en loyers de l'ordre de 3 000 euros par employé et par an mais perdait 4 400 euros par ailleurs : 3 400 euros de perte de productivité individuelle et 1 000 euros de surfaces et services supplémentaires à accorder aux salariés pour leur faire accepter le transfert.

Réunion au restaurant. La deuxième exigence des nouvelles générations est le désir d'espaces « comme à la maison », reprenant les codes de l'hôtellerie (baby-foot, grandes tables...). Les immeubles se dotent de plus d'espaces collaboratifs, compensant ainsi la réduction des espaces de travail

individuel due au [flex office](#) (absence de bureau attribué). « Pour une surface identique, on a moins de bureaux classiques et beaucoup plus de services », note Ludovic Delaisse.

« Les espaces extérieurs, terrasses et jardins sont de plus en plus souvent assimilés à des espaces de travail connectés, propices à la détente mais aussi aux réunions informelles », ajoute Eric Siesse. Le restaurant inter-entreprises est un très bon exemple. « Avant, c'était un espace fonctionnel pas toujours très agréable, ouvert entre 11 h 30 et 14 h 30, rappelle Marielle Seegmuller. Aujourd'hui, nous retravaillons complètement ce lieu, pour qu'il vive en continu. On y intègre des espaces projets, des espaces collaboratifs et d'événements... »

Comme elles trouvent une deuxième utilité, ces surfaces peuvent du coup être valorisées comme des bureaux par les investisseurs, avec un loyer pondéré. Les aménageurs, de leur côté, conçoivent dès le départ des immeubles pouvant être restructurés avec une réversibilité des usages.

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

☐ SOCIAL

LE PARISIEN – 04/12/2018

8 Ambulanciers, agriculteurs, BTP... Le spectre de la contagion des Gilets jaunes

Plusieurs secteurs d'activité emboîtent le pas des Gilets jaunes pour faire valoir des revendications spécifiques.

Alors que [les lycéens bloquent une centaine d'établissements](#), plusieurs secteurs économiques ont déjà rejoint la contestation, ou s'apprêtent à le faire, éveillant la crainte d'une contagion. Ambulanciers, agriculteurs, transporteurs routiers, patrons du BTP... La liste s'allonge, chaque catégorie faisant valoir ses revendications. Certaines sont communes à [celles des Gilets jaunes](#), d'autres très éloignées, mais chacun voit dans cette crise qui s'étire l'occasion d'obtenir satisfaction.

Ainsi, environ 200 [ambulanciers](#) ont bloqué ce lundi certains accès à la place de la Concorde pour obtenir la suspension d'une réforme du transport sanitaire qui, selon eux, menace directement leur métier.

En fin d'après-midi, ce lundi, ce sont les agriculteurs qui ont annoncé une journée de mobilisation la semaine prochaine. « L'exaspération est à son comble, [constate la présidente de la FNSEA](#), le premier syndicat du secteur. Il y a 18 mois, j'ai employé pour la première fois le terme *déclassement*, il est plus que jamais d'actualité. »

Les revendications de la FNSEA portent sur les engagements pris par le gouvernement, à travers la loi Alimentation, d'augmenter le revenu des agriculteurs français.

La CGT Transport appelle à la mobilisation

Les [transporteurs](#), de leur côté, sont sur les dents face à la menace qui pèse sur leurs heures supplémentaires. Si FO, la CFDT et la CFTC ont choisi l'attentisme face à l'engagement de la ministre des Transports de corriger rapidement le tir, la CGT Transport appelle ses chauffeurs à se mobiliser.

Les [entreprises de travaux publics](#) sont les seules à mettre en avant le prix du carburant : le taux réduit dont elles bénéficient pour les engins de chantier est, en effet, menacé dans le budget 2019.

9 LE FIGARO // Transport routier : CGT et FO appellent à la grève à partir de dimanche soir

LES ECHOS – 05/12/2018

10 Assurance-chômage : comment le Medef veut économiser au moins 1 milliard par an

La quatrième séance de négociation sur l'assurance-chômage ce mercredi porte sur les règles d'indemnisation. Les propositions que le patronat va mettre sur la table ont valeur de chiffon rouge pour les syndicats.

Les partenaires sociaux se retrouvent ce mercredi matin au siège du Medef pour rentrer dans le dur de [la négociation sur l'assurance-chômage](#) qu'ils ont acceptée de mener [sous cadrage du gouvernement](#). L'ordre du jour de ce quatrième rendez-vous porte sur la révision des règles d'indemnisation et les propositions que le patronat va mettre sur la table promettent des débats animés avec les syndicats.

La lettre de cadrage de Matignon demande 1 à 1,3 milliard d'économies par an sur les trois années de la prochaine convention Unédic. Le trio Medef-CPME-U2P se montre bon élève puisque, cumulées, ses propositions en dégageraient jusqu'à 1,5 milliard.

Une sorte d'épargne de précaution

Tout concourt du prédicat suivant, décrypte un spécialiste : chacun a droit à un capital de droits auquel on ne touche pas. Actuellement, 4 mois travaillés (durée légale minimum pour toucher le chômage) sur les 28 derniers mois (36 pour les plus de 53 ans) donnent lieu à autant de mois d'indemnisation et ainsi de suite dans une limite de 24 mois (30 pour les 53 à 55 ans, 36 au-delà).

A ceci près qu'un pourcentage très important de chômeurs retrouve du travail avant épuisement de leurs droits. L'idée du patronat, du coup, consiste à baisser leur rythme de consommation (c'est-à-dire baisser l'allocation) et à en garder une partie en fin de droits pour ceux qui vont au bout. Comme une sorte d'épargne de précaution si la recherche d'emploi s'avère difficile.

Un coefficient réducteur

Première piste : appliquer un coefficient réducteur au salaire journalier de référence calculé en fonction de la période travaillée. Exemple : si, durant les 28 derniers mois, un chômeur a travaillé 4 mois sur une période de 12 mois, alors le coefficient serait de 4/12. S'il a travaillé 12 mois étalés sur 15, il serait de 12/15... Qui plus est - et c'est la deuxième piste - le patronat propose de réduire de 28 à 12 mois la période de référence légale. Pour mieux lâcher 24 mois, ce qui paraîtrait (un peu) plus acceptable pour les syndicats ?

Le patronat propose aussi de mensualiser l'allocation. Tous les mois seraient ramenés à 30 jours. Soit 2 jours d'allocation de plus pour février, mais 7 de moins pour les mois à 31 jours. Les cinq jours en « moins » seraient reportés en fin de droits, conformément au prédicat de base. Au passage, les quatre formules de calcul du taux de remplacement du salaire journalier de référence seraient fondues en une seule formule.

Les organisations d'employeurs proposent aussi de moduler la durée d'indemnisation en fonction du territoire : plus ou moins longue, selon le taux de chômage par exemple. Un autre chiffon rouge pour les syndicats qui ne manqueront pas de dénoncer une rupture constitutionnelle.

Pour alourdir les débats, [d'autres mesures sensibles](#) devront être discutées, liées au cumul allocation-revenu ou aux droits rechargeables, comme l'a demandé le gouvernement dans son document de cadrage.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 04/12/2018

11 Roux de Bézieux et les Gilets jaunes : «Je propose un moratoire sur les augmentations de taxes»



Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, réagit au mouvement des Gilets jaunes, et s'alarme des conséquences économiques.

Le nouveau président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, sort de son silence. Le patron des patrons s'alarme des conséquences économiques [du mouvement des Gilets jaunes](#) et avance des solutions pour sortir de la crise.

A ce stade, quel est le coût économique du mouvement des gilets jaunes ?

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX. Il y a des destructions massives, à Paris et dans de grandes villes de province et à la Réunion, et des blocages, qui ont un effet extraordinairement négatif sur le commerce, avec des baisses de chiffres d'affaires de -20 % à -30 % en moyenne dans le transport et [le tourisme](#). Nous commençons aussi à voir des sites industriels qui ont des problèmes de fourniture et de production. Nous ne pouvons pas nous permettre un week-end supplémentaire de même nature que ceux que nous avons vécus. Sinon, il y aura un risque très fort sur l'emploi. Nous sommes sur le point de basculer vers du chômage partiel, voire pire. Nous sommes quasiment en état d'urgence économique.

Comment analysez-vous ce mouvement ?

Il s'agit d'abord d'une révolte d'automobilistes. Elle a commencé, j'en suis persuadé, avec [la mesure des 80 km/h](#), qui n'a pas été comprise, puis avec l'augmentation des carburants couplée avec la hausse des taxes. Il faut savoir que 80 % de nos salariés prennent leur voiture pour aller travailler, dont 50 % n'ont pas d'autres choix, et ils font en moyenne 44 km. Pour les entreprises, en particulier les petites, c'est la double peine : nous subissons la hausse des prix des carburants sur les véhicules de société et la perte de chiffre d'affaires qui résultent de ces trois semaines de crise.

Comment sortir de cette crise ?

Il faut que l'Etat prenne ses responsabilités. Il doit assurer la sécurité [mais aussi dialoguer](#). Je propose, [comme d'autres](#), un moratoire sur les augmentations de taxes sur les carburants prévues en janvier, le temps que [les représentants des Gilets jaunes](#), en tous les cas les « modérés » qui ont des revendications raisonnables, se mettent autour de la table et discutent. Il ne s'agit pas d'abandonner la

fiscalité écologique mais d'en revoir la trajectoire. La Suède, par exemple, a une taxe carbone plus élevée que la nôtre mais ils l'ont mise en place sur une période plus longue.

En tant que patron du Medef, que proposez-vous pour rendre du pouvoir d'achat aux salariés ?

Je ne suis pas sûr qu'il y ait un problème de pouvoir d'achat partout en France. En revanche, il y a un problème pour se déplacer dans certaines régions. Quand vous faites 50 km en voiture pour aller travailler, ce n'est pas la même chose que quand vous prenez le métro en région parisienne et que votre Passe Navigo est remboursé à 50 %. [Laurent Berger](#) [NDLR : le secrétaire général de la CFDT] a appelé à un Grenelle du pouvoir vivre, j'ai plutôt envie d'appeler à un Grenelle du pouvoir se déplacer parce que nos salariés habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail. Ce problème-là, il faut qu'on le prenne à bras-le-corps.

Comment ?

Actuellement, les entreprises paient deux fois. Elles remboursent 50 % des abonnements de transport dans les grandes villes et elles paient aussi, au travers de la taxe du Versement transport, 8 Mds€ par an pour financer le transport collectif. Je propose qu'une partie de cette taxe soit affectée dans les territoires où il n'y a pas de transports en commun pour aider les salariés qui ont du mal à se rendre à leur travail. Le meilleur système, c'est de verser les sommes aux entreprises qui se chargeraient ensuite de les reverser aux salariés sous forme d'indemnités kilométriques. C'est une piste que je propose pour lutter contre les inégalités territoriales.

Êtes-vous favorable à une hausse du smic comme le réclament les Gilets jaunes ?

On a tous envie que nos salariés soient mieux payés mais cela ne peut pas se faire en taxant plus les entreprises. [Le smic va augmenter](#) assez fortement autour de 1,7 % ou 1,8 % au 1er janvier prochain. C'est déjà un alourdissement du coût du travail. Si on va au-delà et que cela se fait sous forme de baisse de cotisations, très bien ! Si la hausse du smic est payée par les entreprises, cela se traduira par des destructions d'emplois.

Les entreprises vont bénéficier d'une nouvelle baisse de charges de 20 milliards en 2019. N'est-il pas possible d'en rendre une partie aux salariés sous forme de hausse de salaires ?

Nous n'aurons pas 20 milliards de baisses de charges en 2019. C'est faux ! Dans sa communication, le gouvernement essaie d'additionner le CICE [NDLR : *Crédit d'impôt compétitivité emploi*] de 2018 et sa transformation en baisses de charges en 2019. Il mélange deux années en une. Dans le même temps, le reste de la fiscalité sur les entreprises, comme sur les ménages, continue à augmenter. Or, sachez, que la fiscalité locale payée par les entreprises, c'est plus de 50 milliards et elle augmente fortement année après année ! Donc le ras-le-bol fiscal, il est global en France. Je pense d'ailleurs que chez les Gilets jaunes il y a des petits patrons, des artisans et des indépendants étouffés par les taxes.

Pour sortir de la crise, faut-il une remise à plat de la fiscalité ?

L'un des porte-parole des Gilets jaunes « modérés » a appelé à des Etats généraux de la fiscalité. Ils doivent porter aussi bien sur les ménages que sur les entreprises mais je le dis tout de suite : évitons de déshabiller Paul pour habiller Jacques ! Autrement dit, il ne faudrait pas baisser les impôts des ménages en augmentant ceux qui pèsent sur les entreprises, sinon il y aura des destructions d'emplois. Ce qu'il faut c'est baisser les impôts pour tout le monde et, pour cela, rationaliser la dépense publique. Ce pays croule sous la pression fiscale et la réglementation !

Quelle est la responsabilité du gouvernement dans cette crise ?

Il y a une tradition française de l'affrontement plutôt que du débat. Mais il est sûr qu'en voulant aller vite, trop vite, sans explication, le gouvernement a court-circuité les corps intermédiaires. Sur un certain nombre de sujets, le gouvernement aurait dû prendre plus le temps du dialogue et de la concertation. Il n'est pas trop tard.

FRANCEINFO – 04/12/2018

12 Hausse des salaires : "Les entreprises feront ce qu'elles pourront", dit le Medef



Après les annonces du Premier ministre, "gilets jaunes" et syndicats continuent à réclamer des hausses de salaires. Mais selon Patrick Martin, président délégué du Medef, "il faut se sortir de la tête que les entreprises sont sur un tas d'or".

La hausse des salaires est une des principales revendications des "gilets jaunes". Et aussi des syndicats. La CFDT réclame "*de véritables négociations sur les salaires dans les entreprises et les branches*"; Force Ouvrière veut une "*augmentation générale*" des salaires, la CGT appelle à manifester sur ce thème la semaine prochaine.

Mais pour Patrick Martin, président délégué du Medef, invité de *L'Interview éco*, il n'est pas question d'ouvrir des négociations nationales sur les salaires : "*Ça se gère au niveau des entreprises et au niveau des branches, a-t-il déclaré mardi 4 décembre sur franceinfo. Les négociations annuelles obligatoires, ça existe dans toutes les entreprises. Il y a d'ores et déjà des branches qui pour 2018 ont pris des décisions. D'autres branches sont déjà en cours de négociations pour 2019. On est dans l'ordre des choses*". Selon lui, "*les entreprises feront ce qu'elles pourront. Elles le feront dans un esprit constructif. Elles prendront en compte la situation actuelle. Mais ce n'est pas un décret qui va tomber et qui dira 'les entreprises vont augmenter les salaires de tant'*".

Développer la prime transport

Les entreprises vont-elles aider davantage les salariés qui ont besoin de leur voiture pour venir travailler ? Le Premier ministre a demandé aux syndicats et au patronat de se pencher sur la question. Pour Patrick Martin, des évolutions sont possibles pour "*les zones où il n'existe pas de transports en commun. On est ouvert à la mise en place plus systématique de prime transport. Ça passe par des accords d'entreprise. Nous payons déjà dix milliards pour les transports. Il y aura peut-être une péréquation à mettre en place, avec une réversion au bénéfice des territoires qui ne sont pas équipés*". Mais les entreprises sont-elles prêtes à augmenter le financement global qu'elles apportent pour les transports ? Non, selon Patrick Martin, qui ajoute : "*Il faut se sortir de la tête que les entreprises sont sur un tas d'or (...) N'allez pas croire que les entreprises en ont sous le pied pour devenir la variable d'ajustement d'une situation que nous dénonçons depuis des années, à savoir qu'il y a trop de dépense publique et que l'État n'a plus de marge de manœuvre*".

REPLAY : https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-eco/hausse-des-salaires-les-entreprises-feront-ce-que-elles-pourront-dit-le-medef_3043129.html

Jean Leymarie

13 Taxe carbone: Macron tente le repli stratégique



Alors qu'il martelait depuis deux semaines vouloir « garder le cap », l'exécutif a finalement décidé de « suspendre » pour six mois la hausse des taxes sur les carburants. Un renoncement qui ne garantit en rien la fin du mouvement des Gilets jaunes

Le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé mardi la suspension pour six mois de la taxe carbone sur les carburants, qui était au cœur des revendications des Gilets jaunes. Emmanuel Macron, toujours silencieux, a visité de son côté la préfecture du Puy-en-Velay, incendiée samedi. Le Président n'a pas prévu de s'exprimer d'ici samedi prochain, alors que les Gilets jaunes appellent pour ce jour-là à de nouvelles manifestations.

Il existe toujours plusieurs moyens d'atteindre un cap, et la ligne droite est rarement, surtout par gros temps, la voie la plus sûre. Si le « cap » d'Emmanuel Macron ne change pas (« Les ambitions demeurent » sur la transition écologique, assure l'Elysée), le Président a donc fini mardi par concéder, sous la pression des Gilets jaunes, un « changement sur les moyens ». Et l'a fait prudemment annoncer par son Premier ministre, Edouard Philippe.

Au cours d'une prestation oratoire un peu raide, le locataire de Matignon a donc annoncé une « suspension », pour six mois – jusqu'aux élections européennes – des hausses de taxes sur les carburants. « Fixer le cap et le tenir est une nécessité pour gouverner la France, mais [aucune taxe ne mérite de mettre en danger l'unité de la Nation](#) », a justifié Edouard Philippe, après quinze jours de fronde qui ont fait quatre morts et plusieurs centaines de blessés.

Toutefois, sur chacun des irritants fiscaux à l'origine de la mobilisation - hausse de la taxe carbone sur l'essence, le fioul et le diesel ; convergence de la fiscalité du diesel et de l'essence ; alignement de la fiscalité du gazole pour les entrepreneurs non routiers (GNR) sur celui des particuliers – ce sera une pause, mais pas un *reset*. Du moins dans l'immédiat.

Gagner du temps. Ces hausses de taxes vertes, initialement prévues pour le 1er janvier 2019, « ne s'appliqueront pas avant d'être débattues par toutes les parties prenantes, a en effet précisé Edouard Philippe. Nous voulons dans ce laps de temps identifier et mettre en œuvre des mesures d'accompagnement justes et efficaces. Si nous ne les trouvons pas, nous en tirerons les conséquences ».

Un geste qui entraînera un manque à gagner d'environ 2 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat. Une annulation complète – qui à en croire Edouard Philippe n'est pas complètement écartée – coûterait 4 milliards. Mais le gouvernement n'en est pas là. Il s'agit pour l'heure de gagner du temps, donc d'accomplir un « geste d'ouverture » qui coûte le moins cher possible.

Pour l'heure, l'exécutif doit donc trouver un montant d'économies équivalent d'ici le terme de l'examen budgétaire, fin décembre. A Matignon comme à Bercy, on assure que la [ligne rouge des 3 % de déficit](#) ne sera pas franchie l'année prochaine, et que ces mesures seront compensées par des économies équivalentes. « On y travaille », indique un proche du Premier ministre.

Tout aussi important politiquement, le Premier ministre a aussi annoncé le gel pour six mois du durcissement du contrôle technique – qui le rendait plus cher. Une décision pour, a-t-il dit, « trouver les justes adaptations ». C'est facile, ça ne coûte pas cher, et ça peut rapporter gros.

Enfin, les tarifs de l'électricité et du gaz, qui devaient augmenter sensiblement en début d'année (de 4 à 5 %), seront aussi gelés « durant l'hiver qui s'annonce ». Une mesure plus compliquée, puisque cette hausse s'inscrit dans une inflation globale du marché de l'énergie. Pour éviter une augmentation mécanique des tarifs réglementés de l'électricité, François de Rugy indiquait il y a quelques jours qu'il pourrait baisser la taxe sur l'électricité (CSPE). « La CSPE n'a pas été augmentée, et nous allons même regarder s'il ne faut pas la baisser pour amortir la hausse des prix de l'électricité, ce qui aura un coût », prévenait le ministre de la Transition écologique sur RMC.

Ces « décisions, immédiates, doivent ramener l'apaisement et la sérénité dans le pays », a estimé Edouard Philippe. Et permettre le dialogue. A cet égard, un « large débat sur les impôts et les dépenses publiques » va être organisé à partir du 15 décembre et jusqu'au 1er mars, a-t-il précisé, « au plus près des Français ». Un débat dont le Premier ministre a cependant souligné lui-même les difficultés, entre d'un côté des Français qui « ne veulent ni hausses d'impôts, ni nouvelles taxes », et de l'autre « une demande de plus de service public ». « Si les impôts baissent, il faudra que les dépenses baissent », a-t-il mis en garde.

En attendant que s'instaure ce « large débat », Edouard Philippe va devoir résoudre un problème plus urgent : comment convaincre les Gilets jaunes que les mesures annoncées mardi répondent pleinement à leurs revendications ? Pour l'heure, ce n'est pas gagné.

17 nuances de non. Voix puissante dans le mouvement, Eric Drouet a publié, dans la foulée de l'allocution du Premier ministre, un message sans équivoque sur Facebook : « Paris, 8 décembre ! Tous ensemble ! » Puis un sondage adressé aux 273 000 membres de la « France en colère » : « Avez-vous été convaincus par les annonces ? » Sur 18 propositions de réponse, 17 façons de dire « non », une seule de dire « oui »

Le camp du « non » n'est toutefois pas monolithique. Par-ci, par-là, des Gilets jaunes s'interrogent sur la nécessité de manifester ce samedi. L'une d'elles s'interroge auprès de ses camarades de Vendée : « Ils ont cédé. Acceptons ce geste. Bon OK, simplement fatiguée et désabusée mais pas la peine de m'insulter. »

Mais c'est l'opinion au sens large que vise le gouvernement. Il sait que le modeste geste consenti ce mardi arrive bien tard, et ne suffira pas, à lui seul, à « faire rentrer le dentifrice dans le tube », selon un conseiller. « S'il y a une nouvelle journée de mobilisation samedi, elle doit être déclarée et elle doit se dérouler dans le calme », a d'ailleurs affirmé Edouard Philippe.

Après avoir parié – en vain – sur [le délitement du mouvement](#), l'exécutif fait cette fois le calcul qu'en reculant sur les hausses de carburant, il parviendra à convaincre les Français qu'il est de bonne volonté. Et que l'opinion, lasse des violences, se retournera contre les Gilets jaunes si la manifestation dégénère de nouveau le 8 décembre. Un calcul cynique, mais il n'existe de toute façon, juge un soutien du Président, « aucune bonne solution ».

[Edouard Philippe face à sa majorité, une éclaircie dans la tempête](#)

[Les Gilets jaunes, combien de divisions ?](#)

LES ECHOS // [« Prime mobilité » : les syndicats reviennent dans le jeu](#)

LES ECHOS – 05/12/2018

14 Eric Woerth : « Ce n'est pas comme cela que le gouvernement va éteindre la colère des gilets jaunes »



INTERVIEW - Le président LR de la commission des Finances de l'Assemblée juge « totalement insuffisants » les gestes de l'exécutif. Il estime que « la colère a le droit de s'exprimer quand un gouvernement fait autant d'erreurs ».

Les gestes d'« apaisement » annoncés par Edouard Philippe sont-ils à la hauteur ?

Ils sont totalement insuffisants. [Un moratoire](#) , cela veut simplement dire retarder l'augmentation des taxes. Et lancer des débats en région sous la houlette des préfets pourrait faire sourire si le sujet n'était pas aussi grave. Je n'attends rien de tout cela. Il faut que le gouvernement change de politique, abandonne les mesures injustes et construise une politique solide.

Il passe son temps à dire qu'il corrige trente ans d'immobilisme, mais la vérité, c'est qu'il est contraint de réparer les dégâts qu'il a lui-même provoqués. Le désordre d'aujourd'hui, ce sont les fruits de dix-huit mois d'erreurs de ce gouvernement et ce n'est pas autre chose.

Il est donc légitime que les « gilets jaunes » continuent de descendre dans la rue...

Moi, je n'appelle jamais les gens à descendre dans la rue. Je condamne tout débordement et toute violence. Mais la colère, elle est là et ce n'est pas comme cela que le gouvernement va l'éteindre. Elle a le droit de s'exprimer quand un gouvernement fait autant d'erreurs.

Que proposez-vous ?

A minima, il faut supprimer les hausses de taxes sur les carburants pour l'année 2019. Il faut aussi conditionner l'augmentation de la fiscalité verte à la réduction plus importante d'autres taxes, à la baisse de la dépense publique - parce que sans réduction de la dépense publique, on ne peut pas baisser les taxes - et, pour que ce soit supportable, à une hausse du pouvoir d'achat des Français.

Quelles taxes faudrait-il baisser ?

Il faut que le gouvernement corrige le tir et supprime l'augmentation de la [CSG](#) sur les retraités. Il faut revenir au taux initial et réindexer - parce qu'on est en période d'inflation - le montant des pensions d'invalidité et de retraite. C'est avec cette mesure inefficace et injuste que l'exécutif a envoyé dans l'opinion le signal de l'iniquité fiscale. Evidemment, revenir sur cette décision a un coût ; au gouvernement de trouver les moyens de la financer.

Il faut arrêter ce pouvoir d'achat déclinant pour les 20 % des Français les plus modestes. Sinon, on déclenchera la révolution dans notre pays. La vérité, c'est que je ne crois pas que le pouvoir d'achat soit

affaire de taxes. Si les revenus d'activité ne progressent pas, il n'y aura pas de pouvoir d'achat. C'est par la compétitivité des entreprises qu'il faut construire une possibilité d'augmentation des salaires.

Faut-il s'affranchir de la règle des 3 % de déficit pour financer ces baisses de taxes qui coûterait au moins 8 milliards ?

Il n'est absolument pas question de s'en exonérer. La France est l'un des derniers pays européens avec un déficit proche de 3 %, même si je ne méconnais pas l'effet exceptionnel provoqué par la bascule du CICE en baisse de charges. Pour autant, il y a une façon très simple de respecter cette règle, c'est de s'attaquer enfin à la question des dépenses publiques. C'est un domaine où le gouvernement n'a jamais rien proposé, alors que Les Républicains ont proposé un [document complet sur le sujet il y a trois semaines](#) .

La crise des « gilets jaunes » a également fait renaître le débat sur la nécessité de rétablir l'ISF...

Il ne faut pas rétablir l'ISF. C'était un impôt inique, avec des effets délétères sur le tissu industriel, et qui n'existe quasiment pas ailleurs en Europe. Rappelons également qu'il s'ajoutait à une imposition sur les revenus et les droits de succession déjà importante, avec un taux marginal qui dépasse les 55 % en tenant compte de la CSG.

Etes-vous favorable à un référendum sur la politique écologique et fiscale, comme le propose Laurent Wauquiez ?

[Laurent Wauquiez](#) a raison. Dans une démocratie, demander son avis aux électeurs ne peut jamais être une erreur. Mais en complément de tout ce que j'ai proposé.

Pierre-Alain Furbury et Renaud Honoré

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 05/12/2018

15 Taxe Gafa: accord entre Paris et Berlin mais le texte est reporté à 2019

L'Allemagne a fini par se rallier au projet européen de taxation des géants du numérique, poussé par la France. Le texte franco-allemand sert de nouvelle base pour les Européens mais ne sera pas adopté avant mars 2019.

En pleine crise des gilets jaunes où certains réclament plus de justice fiscale, un impôt sur le chiffre d'affaires des géants du numérique serait un symbole fort. Alors que l'Allemagne affichait ses réticences face au projet présenté par la Commission européenne au printemps dernier, fortement appuyé par la France, Paris et Berlin ont scellé un accord dans la nuit de lundi à mardi, avant le début du conseil des ministres des Finances de l'Union européenne (Ecofin), ce mardi à Bruxelles.

Pressions américaines

«Nous enjoignons le Conseil d'adopter la directive légalement contraignante (sur la taxation du numérique) sans délai, et dans tous les cas avant mars 2019 au plus tard», indique le court texte négocié entre Bruno Le Maire et son homologue allemand Olaf Scholz. L'Allemagne freinait depuis des mois sur ce texte européen parce que cette taxe, visant au premier chef les géants américains Google et Facebook, pouvait susciter des représailles américaines sur les exportations allemandes. Des sources européennes et françaises haut placées dénoncent les «pressions directes de l'administration américaine» auprès des différentes capitales européennes pour les dissuader de mettre en place cette «taxe Gafa».

Comme tout compromis, ce texte est interprété comme une victoire dans chaque capitale. Vu de Paris cet accord «montre que nous sommes capables de nous rassembler au lieu de nous diviser» sur cette question fiscale «difficile», commente Bruno Le Maire. C'est «une base solide qui doit permettre de progresser dans la construction d'un accord européen pour la taxation des géants du numérique», poursuit le ministre français qui a négocié pendant des heures avec Olaf Scholz depuis la mise en place douloureuse du gouvernement allemand de coalition.

Assiette restreinte à la publicité

Vu de Berlin, des concessions ont été arrachées à la France. D'abord sur le périmètre de la taxe. Celle-ci s'appliquera toujours, comme prévu, sur le chiffre d'affaires, avec un taux de 3%. Mais, nouveauté, elle sera limitée à la seule activité de la publicité en ligne (et non pas les «places de marché» ou le transfert de données sur les usagers). Ensuite, sur la date d'entrée en vigueur: celle-ci n'interviendra que le 1er janvier 2021. Si jamais une solution internationale (à laquelle travaille l'OCDE) est adoptée avant cette date, elle remplacera la taxe européenne.

Restreindre l'assiette de la taxe à la publicité «fait sens, justifie une source européenne, car c'est l'activité la plus profitable» des géants du numérique. À eux seuls, Google et Facebook se partagent 75% du marché français de la publicité en ligne, relève ce responsable européen. «En France, nous sommes prêts à aller plus loin sur le champ d'application» que la future directive européenne, souligne Bruno Le Maire. Le Royaume-Uni, l'Espagne ou l'Italie ont récemment annoncé leur intention de taxer les grandes entreprises du numérique.

Réticences irlandaises, danoises, suédoises et finlandaises

Au début du conseil des ministres des Finances, mardi matin, le commissaire Pierre Moscovici a annoncé que le compromis franco-allemand servirait de socle à une nouvelle version de la directive. Du coup, au lieu d'une adoption en décembre tant espérée par Paris et Bruxelles, le texte sur la taxation du numérique est renvoyé à un groupe de travail technique en vue d'une adoption avant les élections européennes, en mars 2019. D'ici là, reste à convaincre les quatre pays encore susceptibles de mettre leur veto à la directive: l'Irlande, le Danemark, la Suède et la Finlande.

Zone euro: les ambitions de Macron contrariées

C'est l'Europe des petits pas. Le renforcement de la zone euro, destiné à mieux armer l'union monétaire contre de futures crises, a franchi une étape mardi. Mais les ambitions d'Emmanuel Macron, exposées dans son discours de la Sorbonne de septembre 2017 puis scellées dans la déclaration franco-allemande de Meseberg de juin 2018, ne seront pas toutes mises en œuvre rapidement. Les ministres des Finances de la zone euro se sont accordés pour que le MES (Mécanisme européen de stabilité) puisse agir plus efficacement et plus massivement. D'une part, il pourra porter secours à une banque menacée de faillite (en 2024 au plus tard), avec la faculté d'agir en moins de 24 heures, sans attendre un feu vert du Bundestag comme le souhaitaient les Allemands. D'autre part, il pourra soutenir un État en crise.

Un autre outil «anticrise», le système européen de garantie des dépôts bancaires a été reporté, faute d'unité. Enfin, les discussions ont été ardues sur le projet de budget de la zone euro, cher à Paris, et soutenu par Berlin. L'Élysée se réjouit que «le concept (soit) maintenant accepté par tous». Ce budget serait intégré dans celui de l'UE à 27 mais bien piloté à 19. Plusieurs États restent hostiles à son rôle de «stabilisation» pour des pays en difficulté.

Fabrice Nodé-Langlois

16 Transport : accord au forceps à Bruxelles sur les conditions de travail des chauffeurs routiers

Les ministres des transports de l'Union européenne ont trouvé un compromis sur l'application du détachement au secteur.

Il était 23 h 30, lundi 3 décembre, quand, à la fin d'une journée marathon, les 28 ministres des transports de l'Union européenne (UE) ont abouti à un compromis sur un texte aussi abscons qu'important : le « volet social » du « paquet mobilité ». Il s'agissait de dépoussiérer les règles européennes encadrant les conditions de travail des chauffeurs routiers, notamment de mieux faire respecter le principe du détachement à ces travailleurs très mobiles, et à un secteur connu pour ses abus.

Huit pays, d'Europe de l'Est essentiellement, ont toutefois refusé d'endosser le compromis, qui a été adopté à la majorité des 28 : parmi eux, la Bulgarie, l'Irlande, la Hongrie, la Pologne, la Lituanie ou la Lettonie... La Roumanie a préféré s'abstenir, alors qu'elle s'apprête à prendre, pour six mois, la présidence tournante de l'UE, le 1^{er} janvier 2019.

La France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et les Pays-Bas ont réussi à convaincre l'Espagne et le Portugal, aux intérêts pourtant très éloignés, de se désolidariser du « bloc » des « antis ». Après l'adoption de la révision de la directive sur le travail détaché au début de 2018, c'est la deuxième fois, en quelques mois, que l'Ouest remporte une victoire – relative – face aux capitales de l'Est, au nom de la lutte contre le dumping social.

La ministre française, Elisabeth Borne, était apparue très déterminée en arrivant au Conseil, lundi matin, insistant sur les « lignes rouges françaises ». Un effet des « gilets jaunes » ? Il aurait été particulièrement délicat pour Paris d'accepter un compromis au rabais, pour une profession très affectée, en France, par la concurrence des transporteurs internationaux.

« Une avancée majeure »

« Au terme de dix-huit mois de négociations, cet accord constitue une avancée majeure pour harmoniser par le haut les droits sociaux des salariés du secteur, pour créer les conditions d'une concurrence plus équitable au sein du marché européen et pour s'assurer, enfin, du bon respect des règles, s'est félicitée M^{me} Borne, lundi soir. C'est la traduction concrète du combat porté par la France depuis de longs mois pour que le droit du détachement s'applique pleinement au transport routier. »

Cet accord satisfera-t-il pour autant la profession ? Par définition, c'est un compromis, et la France – comme d'autres – a dû lâcher du lest. Parmi les principales avancées, Paris, Berlin et la Commission, qui est à l'origine de la proposition législative (en mai 2017), se félicitent d'avoir obtenu l'interdiction du temps de repos en cabine pour les conducteurs, pour leurs périodes de repos hebdomadaires : les transporteurs devront leur payer l'hôtel.

Les compagnies de transport devront aussi leur permettre de revenir dans leur famille et pays d'établissement toutes les quatre semaines, sauf à ce qu'ils prennent deux temps de repos hebdomadaires courts d'affilée : dans ce cas, les conducteurs pourront rentrer chez eux au bout de trois semaines.

Il reste à trouver un accord avec le Parlement européen

La France a obtenu l'application des conditions du détachement (même paie pour un même travail sur un même lieu de travail) pour toutes les opérations de cabotage (livraison d'un point à un autre au sein du même pays, pour une compagnie étrangère). Elle a aussi obtenu l'instauration de cinq jours de carence pour le cabotage (si un camion bulgare part de Berlin pour Madrid pour un aller-retour et effectue des opérations de cabotage en France sur sa route, il ne peut en effectuer d'autres dans l'Hexagone qu'au bout de cinq jours).

Enfin, les camions devront être équipés, d'ici à 2024, de tachygraphes de dernière génération (avec GPS et pouvant tracer les livraisons au plus près). Et non d'ici à 2034, comme initialement proposé par Bruxelles. En revanche, les pays de l'Est ont obtenu que les livraisons de type « bilatéral » (d'un pays à l'autre, et retour) soient exemptées du travail détaché, le chauffeur pouvant faire une opération de chargement-déchargement supplémentaire à l'aller et une autre au retour. Ou aucune à l'aller et deux au retour. Et ce, à condition que les camions soient dotés des tachygraphes dernier cri.

Il reste à trouver un accord avec le Parlement européen, ce qui n'a rien d'évident. Un compromis en commission Transport avait été élaboré, à la fin du printemps, à Strasbourg, qui allait davantage dans le sens des intérêts de l'Est. Mais il a été remis en question en plénière.

Cécile Ducourtieux

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

